



Assemblée générale

Distr. générale
10 août 2012
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel
Quatorzième session
Genève, 22 octobre-5 novembre 2012

Rapport national soumis conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme*

Sri Lanka

* Le document est reproduit tel qu'il a été reçu. Son contenu n'implique aucune prise de position de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–7	3
II. Méthodologie et processus général de consultation suivis pour établir le rapport national.....	8–10	4
III. Faits nouveaux intervenus depuis l’Examen précédent	11–46	5
A. Opération humanitaire (2008/09)	11–18	5
B. Faits intervenus depuis la fin du conflit.....	19–45	6
C. Adoption et mise en œuvre du Plan national d’action pour la promotion et la protection des droits de l’homme.....	46	11
IV. Promotion et protection des droits de l’homme sur le terrain: respect des obligations internationales en matière de droits de l’homme	47–48	11
V. Présentation par l’État concerné de la suite donnée à l’examen précédent.....		14
A. État d’avancement des engagements volontaires (tableau 1).....		14
B. État d’avancement des recommandations reçues (tableau 2).....		20
VI. Recensement des progrès, des meilleures pratiques, des difficultés et des contraintes liées à la mise en œuvre des recommandations acceptées et à l’évolution de la situation des droits de l’homme.....	49	29
VII. Priorités, initiatives et engagements nationaux essentiels.....	50	29
VII. Attentes en matière de renforcement des capacités, demandes éventuelles d’assistance technique et appui reçu	51	29
IX. Conclusion	52	30

I. Introduction

1. Sri Lanka a le plaisir de soumettre son rapport national au Groupe de travail sur l'Examen périodique universel pour sa quatorzième session¹. Comme elle l'a toujours indiqué, Sri Lanka considère que l'Examen périodique universel constitue le cadre le plus approprié pour débattre des questions relatives aux droits de l'homme se rapportant à un pays, pour prendre des engagements volontaires touchant aux instruments relatifs aux droits de l'homme et pour dialoguer avec les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales, et ce malgré deux tentatives inopportunes faites, l'une en 2009 et l'autre en 2012, pour attirer inutilement l'attention du Conseil des droits de l'homme sur la situation à Sri Lanka. Ces tentatives mal inspirées, injustifiées, inutiles et malvenues n'ont, concrètement, rien apporté de plus au peuple sri-lankais que ce que le Gouvernement sri-lankais s'est fixé pour objectif de faire et ce qu'il a déjà pu réaliser pour lui. Sri Lanka informe régulièrement le Conseil des progrès accomplis, des difficultés qu'elle rencontre et de ses projets en ce qui concerne la situation des droits de l'homme dans le pays. Sa participation au nouveau mécanisme de collaboration interactif et ouvert qu'est l'Examen périodique universel doit être considérée comme s'inscrivant dans le cadre de ces efforts.

2. Sri Lanka est aujourd'hui un pays stable, uni et tourné vers l'avenir. Depuis plus de soixante-quatre ans, ses citoyens sont gouvernés par un régime constitutionnel et font partie d'une démocratie vivante au sein d'une nation indépendante. La nation a instauré la paix en son sein et la tranquillité sociale en vainquant militairement l'une des pires manifestations de terrorisme qu'ait connue le monde au cours de l'histoire récente – les Tigres de libération de l'Eelam Tamoul (LTTE). L'opération humanitaire menée a permis de garantir aux populations du nord et de l'est le droit de vivre dans la dignité et de rétablir les libertés démocratiques. Elle a également permis de mettre le reste du pays à l'abri de la crainte d'attentats terroristes. Sri Lanka consolide actuellement les progrès accomplis dans les domaines économique, politique, social et culturel et ses possibilités de progresser se sont démultipliées. Assurer un développement économique équitable, éliminer les disparités régionales, garantir l'égalité des chances à chaque Sri-Lankais quels que soient le lieu où il vit, son origine ethnique, son milieu culturel, la langue qu'il parle ou la religion qu'il pratique restent les priorités nationales.

3. Le caractère multiethnique, multiconfessionnel, multilingue et multiculturel que Sri Lanka a su préserver malgré le conflit et le terrorisme l'arme pour affronter les difficultés particulières auxquelles elle fait face et pour tirer parti des possibilités qui s'offrent à elle.

4. Une place de choix est accordée aux droits fondamentaux dans la Constitution de Sri Lanka, dont le chapitre III donne compétence exclusive à la Cour suprême pour assurer une voie de recours rapide. L'article 3 de la Constitution dispose que la souveraineté du peuple est inaliénable et qu'elle comprend le pouvoir de gouverner, la jouissance des droits fondamentaux et l'exercice du droit de vote. L'article 4 d) de la Constitution fait obligation à l'exécutif, au corps législatif et aux autorités judiciaires de respecter, de garantir et de promouvoir les droits fondamentaux. La Constitution reconnaît notamment le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion, le droit de ne pas être soumis à la torture ou à d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, le droit à l'égalité, le droit de ne pas être arbitrairement arrêté, détenu ou puni, le droit à la liberté d'expression, de réunion et d'association et le droit à la liberté du travail et à la liberté de circulation, et interdit la rétroactivité de la législation pénale. Les droits à la liberté de pensée, de conscience et de religion et le droit de ne pas être soumis à la torture sont consacrés en tant que droits absolus et intangibles.

5. Sri Lanka accorde le plus haut degré de priorité à la participation active au système conventionnel multilatéral des droits de l'homme et est partie à sept instruments fondamentaux relatifs aux droits de l'homme. Sri Lanka a donné effet aux instruments internationaux auxquels elle a souscrit selon les modalités prévues par la Constitution, à savoir au moyen de dispositions constitutionnelles spécifiques et par l'adoption de lois de fond et de textes d'application. Sri Lanka continue en outre de collaborer activement avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et, en 2011, elle a adressé à la Haut-Commissaire une invitation à se rendre dans le pays.

6. Malgré près de trente ans de lutte contre le terrorisme, Sri Lanka a su préserver le bien-être de sa population. Cela a été confirmé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) qui, dans son Rapport sur le développement humain pour 2011, a attribué à Sri Lanka un indice de développement humain de 0,691². Sri Lanka est parvenue à ce résultat en investissant régulièrement dans des services publics tels que la santé et l'éducation et en offrant des possibilités d'activité économique, en fournissant des services publics et en versant leur salaire aux fonctionnaires, même dans les zones occupées illégalement par le LTTE.

7. Malgré que le LTTE se soit fait infliger une défaite militaire et qu'il soit interdit dans 32 pays, son réseau international et ses sympathisants continuent d'avoir pour visée la déstabilisation et le séparatisme. Ils continuent sans désespérer de tenter d'induire en erreur les gouvernements des pays qui les accueillent, les personnalités influentes, les médias et les Sri-Lankais expatriés en répandant des contrevérités flagrantes et en se livrant à la propagande et à la désinformation. Leurs liens financiers et autres avec des organisations criminelles internationales continuent de faire peser une menace sur Sri Lanka et sur la communauté internationale. Les ressources considérables dont ils disposent leur permettent de mener une campagne odieuse de désinformation et de déstabiliser les efforts de paix dans le but de saper le processus de réconciliation.

II. Méthodologie et processus général de consultation suivis pour établir le rapport national

8. La nécessité de protéger et de promouvoir les droits de l'homme a été dûment prise en compte en accordant une place très spéciale aux droits de l'homme dans la Constitution. Cela a aussi aidé les Sri-Lankais à prendre conscience de leurs droits en tant que citoyens du pays. Cependant, le conflit interne a empêché la pleine réalisation de ces droits, telle qu'elle était prévue. Consciente de la nécessité de donner pleinement effet aux droits de l'homme, Sri Lanka s'est engagée, lors de l'Examen périodique universel dont elle a fait l'objet en 2008, à élaborer un plan national d'action pour la promotion et la protection des droits de l'homme, en vue d'accomplir pleinement la volonté des rédacteurs de sa Constitution. La Commission des enseignements et de la réconciliation, créée en 2010, a appuyé ce processus.

9. Un large processus participatif de consultation, auquel ont pris part des coordonnateurs gouvernementaux et des représentants de la société civile, a été mené dans le cadre de l'élaboration du présent rapport. Sur le fond, la consultation avait pour point de départ des questions relatives à la mise en œuvre des recommandations acceptées et des engagements pris en 2008, ainsi que d'autres sujets de préoccupation immédiate. Dans ce cadre, les parties prenantes ont été invitées à soulever des questions se rapportant à ces sujets et à soumettre des contributions écrites pour examen par le Gouvernement. Ce processus de consultation est permanent.

10. Des renseignements sur l'élaboration et la mise en œuvre du Plan national d'action pour la promotion et la protection des droits de l'homme ont été intégrés dans le rapport,

qui décrit les mesures qui sont prises pour protéger et promouvoir les droits de l'homme, compte tenu des recommandations formulées par les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales et les organes conventionnels ainsi que des priorités nationales, et en donne le calendrier. Des coordonnateurs gouvernementaux et des représentants de la société civile ont été invités à prendre part à l'élaboration du Plan national d'action dès le début. Les comités de rédaction qui ont établi la version initiale de ce plan étaient constitués pour l'essentiel d'agents de l'État et d'acteurs non gouvernementaux, sur la base du principe de la représentation égale.

III. Faits nouveaux intervenus depuis l'Examen précédent

A. Opération humanitaire (2008/09)

11. Le Gouvernement sri-lankais a tenté à maintes reprises d'engager des pourparlers de paix avec le LTTE en vue de parvenir à un règlement négocié. À chaque fois, le LTTE a profité de la cessation des hostilités pour se réarmer, se réorganiser et renforcer ses capacités offensives. Un processus de paix engagé en 2002 sous les auspices du Gouvernement norvégien était encore théoriquement en cours quand, en juillet 2006, les nombreuses violations de l'accord de cessez-le-feu commises par le LTTE ont atteint leur paroxysme quand celui-ci a fermé une porte d'écluse d'une importance vitale à Mavil Aru, dans la province de l'Est, privant d'eau des milliers de personnes (9 510 musulmans, 8 013 Cinghalais et 4 439 Tamouls répartis sur 20 villages), ainsi que des vastes étendues de terres irrigables, et faisant peser une menace immédiate et grave sur les moyens de subsistance et la vie de ces populations.

12. Face au risque imminent de catastrophe humanitaire, le Gouvernement sri-lankais a lancé une opération militaire limitée pour rétablir l'accès à l'eau. Pendant que cette opération se déroulait, le LTTE a lancé des offensives contre des positions tenues par les forces de sécurité dans le nord et dans l'est du pays. Vu la menace immédiate qui pesait sur la vie des civils, le Gouvernement a engagé une opération humanitaire pour libérer les populations du nord et de l'est de l'emprise du LTTE et pour les mettre à l'abri de la terreur.

13. Tout au long de l'opération humanitaire, le Gouvernement sri-lankais a fait preuve de retenue afin de protéger les civils. Il a suivi une politique de «zéro victimes civiles», et toutes les précautions ont été prises pour réduire autant que possible les dommages collatéraux pendant les combats. À mesure que l'opération progressait, les dirigeants du LTTE, de plus en plus isolés et désespérés, se sont protégés en s'entourant d'un bouclier humain constitué de plusieurs milliers de civils. Après la libération de Kilinochchi, en janvier 2009, le Gouvernement a fait tout ce qui était en son pouvoir pour encourager les civils à se déplacer vers les zones contrôlées par le Gouvernement, diffusant notamment des messages par l'intermédiaire de l'ONU et du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Cependant, le LTTE a fait échouer par la force la plupart des tentatives faites par les civils pour fuir.

14. À aucun moment le Gouvernement sri-lankais n'a-t-il regroupé la population dans la région de Wannī. Le déplacement forcé et le regroupement de civils ont été le fait du LTTE, qui a utilisé sans vergogne des civils comme bouclier humain.

15. Pour protéger les civils retenus par le LTTE, le Gouvernement a recensé les zones dans lesquelles il y avait une forte concentration de population civile et a donné pour instruction aux forces de sécurité d'éviter de faire feu dans ces zones. C'est ainsi qu'a été créée la zone de sécurité. L'affirmation selon laquelle les forces de sécurité ont décrété que certaines zones étaient des zones de sécurité et ont forcé des personnes à s'y rendre est une

déformation grossière des faits. Une zone de sécurité a été délimitée, afin de fournir aux forces de sécurité un point de référence leur permettant de prendre des précautions lorsqu'elles planifiaient des opérations. Ces zones étaient réajustées en fonction des mouvements de civils opérés sous la contrainte du LTTE. Les civils étaient informés de l'emplacement des zones sûres et encouragés à fuir les zones de conflit au moyen de messages diffusés à la radio et par des haut-parleurs, de tracts lâchés par avion et de demandes transmises par l'intermédiaire d'organismes internationaux. Avec de multiples précautions, des véhicules aériens sans pilote ont été déployés sur ces zones pour déterminer avec précision les zones dans lesquelles des civils étaient retenus. Près de 300 000 civils qui étaient retenus captifs par le LTTE ont été libérés pendant l'opération.

16. Conscient de la nécessité de répondre aux besoins des civils pris dans le conflit, le Gouvernement a nommé un Commissaire général aux services essentiels et a constitué un comité consultatif sur l'assistance humanitaire. Il importe de souligner le caractère collectif de ce comité, qui avait pour partenaire des parties prenantes dans tous les domaines, notamment des acteurs de la communauté internationale, et qui prenait des décisions sur des questions essentielles touchant à la fourniture de l'assistance humanitaire, en particulier la fourniture de nourriture, d'eau et de médicaments et l'évacuation des malades et des blessés, ainsi que sur la mise en œuvre de ces décisions. Les principaux acteurs à cet égard étaient le CICR et le Programme alimentaire mondial. Le Comité consultatif sur l'assistance humanitaire s'est réuni à 28 reprises et a poursuivi ses activités jusqu'en mai 2009; ces efforts constituent un exemple unique en son genre de la manière dont l'action humanitaire du Gouvernement et celle des partenaires internationaux peuvent être coordonnées, dans une situation de conflit, afin de satisfaire les besoins³.

17. Conduire les opérations militaires de manière à éviter des victimes civiles conformément à la politique du Gouvernement sri-lankais et secourir un nombre aussi important de civils en situation de quasi-prise d'otage a eu pour conséquence que le conflit s'est prolongé plus longtemps qu'il était nécessaire. La «catastrophe humanitaire» ou le «bain de sang» que prédisaient ceux qui appelaient à une cessation des opérations militaires n'a jamais eu lieu et près de 300 000 personnes ont été secourues.

18. L'opération humanitaire s'est achevée le 19 mai 2009; depuis la fin du conflit, plusieurs problèmes se posent, que le Gouvernement s'emploie à résoudre.

B. Faits intervenus depuis la fin du conflit

1. Déminage et réinstallation

19. L'un des problèmes les plus importants auxquels le Gouvernement a fait face était celui de la réinstallation d'environ 300 000 personnes déplacées. Avant d'engager le processus de réinstallation, le Gouvernement a dû s'assurer que les zones de réinstallation étaient exemptes de mines terrestres, le LTTE ayant posé de nombreux engins de ce type.

20. Il mérite ainsi d'être noté qu'à la fin de juillet 2012, seulement trois ans après la fin du conflit, le Gouvernement avait réinstallé avec succès plus de 237 500 personnes déplacées. Quelque 28 398 autres personnes déplacées ont choisi de vivre dans des familles d'accueil dans diverses régions du pays. On notera également que 7 203 personnes ont quitté les camps pour diverses raisons et n'y sont pas revenus, tandis que 1 380 personnes ont demandé à être hospitalisées. Quelque 802 personnes déplacées sont décédées de causes naturelles au cours de la période pendant laquelle elles attendaient d'être réinstallées. Seules 1 597 familles vivent encore dans le dernier village d'accueil en fonctionnement. Le Gouvernement prévoit d'achever le processus de réinstallation pendant l'année 2012. Bien que tout soit mis en œuvre pour réinstaller les personnes là où elles vivaient auparavant, dans les cas où il n'est pas possible de le faire elles se verront donner d'autres terres. Ce

processus aurait pu être mené beaucoup plus rapidement si le LTTE n'avait pas posé de nombreuses mines dans une zone d'une superficie d'environ 5 000 kilomètres carrés⁴. Bien que 116 kilomètres carrés restent encore à déminer, les terres qui doivent encore être déminées pour faciliter le retour des personnes déplacées le seront d'ici à la fin de 2012⁵. Le déminage est effectué essentiellement par l'armée sri-lankaise, avec une collaboration internationale, notamment de l'ONU, qui délivre des certificats de déminage.

21. Les réinstallations se font à titre volontaire, les personnes ou les familles déplacées prenant leur décision en connaissance de cause grâce à l'organisation de visites préalables sur les lieux où il est proposé de les réinstaller. Une aide aux fins de la construction d'un logement et de l'acquisition de moyens de subsistance est également fournie. Le Gouvernement a engagé un projet de construction de plus de 78 000 nouveaux logements dans le nord et dans l'est, dont une partie est construite grâce à l'aide de donateurs. En juillet 2012, 27 983 logements permanents avaient été construits.

22. Un autre élément du processus de réinstallation qui mérite d'être signalé est le programme de localisation des familles, qui a été lancé en décembre 2009 et qui facilite la réunion des bénéficiaires du programme avec leur famille immédiate ou élargie. Ce programme, qui est appuyé par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), permet également aux familles de retrouver les bénéficiaires.

2. Réadaptation et réinsertion

23. Des progrès remarquables ont été accomplis en ce qui concerne la réadaptation et la réinsertion des ex-combattants. Il convient de noter que sur un total d'environ 12 000 personnes, 636 personnes suivent actuellement un programme de réadaptation et 383 personnes sont en détention provisoire. En juillet 2012, 10 965 personnes, dont 594 enfants soldats du LTTE, avaient bénéficié d'une réadaptation et avaient été réinsérés dans la société. Le Gouvernement sri-lankais a adopté pour politique de ne pas traduire les enfants en justice, estimant que ceux-ci étaient des victimes et non pas des auteurs d'infractions⁶. Les enfants soldats libérés se sont vu offrir la possibilité de suivre un enseignement scolaire et ont réintégré leur famille. Quelque 212 jeunes qui faisaient auparavant des études supérieures ont été réinsérés dans le système afin qu'ils puissent poursuivre leurs études. De même, les personnes âgées qui ont été libérées n'ont pas été soumises à un processus de réadaptation ou à une procédure judiciaire. Les programmes de réadaptation sont mis en œuvre avec l'assistance de l'UNICEF, de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et de certaines ONG.

24. Les suspects du LTTE qui sont en détention ou qui font l'objet d'une procédure judiciaire ont la possibilité de prendre part à un programme de réadaptation. La portée du programme a été étendue, des ex-combattants qui ont bénéficié d'une réadaptation ayant été intégrés dans la Force de défense civile en vue de participer à des programmes de développement. Ce programme a connu un tel succès que des ex-combattants ont même été intégrés aux effectifs sportifs nationaux. Des ressources financières ont également été prévues pour aider chacun des bénéficiaires libérés à entreprendre une activité.

3. La Commission des enseignements et de la réconciliation et le processus de réconciliation

25. La Commission des enseignements et de la réconciliation, qui a été créée le 15 mai 2010, a soumis son rapport et ses recommandations, lesquels ont été présentés au Parlement le 16 décembre 2011 et mis à la disposition du public. Le rapport, qui est rédigé en anglais, sera disponible en cinghalais et en tamoul⁷.

26. Des mesures ont été prises pour appliquer nombre des recommandations formulées par la Commission des enseignements et de la réconciliation avant même l'établissement

d'un plan officiel de mise en œuvre. Des progrès ont été accomplis notamment en ce qui concerne la réinstallation des personnes déplacées; le déminage; la réadaptation des ex-combattants; la mise en œuvre de la politique linguistique; le recrutement de policiers de langue tamoule; l'arrêt de l'appui apporté par les militaires à la conduite de l'administration civile dans le Nord – lequel a permis d'affecter à la réinstallation et au retour des terrains qui auparavant étaient utilisés à des fins de sécurité; et la réalisation d'un recensement complet dans la province du Nord.

27. En mai 2012, le Conseil des ministres a décidé qu'un groupe de travail dirigé par le Secrétaire du Président suivrait la mise en œuvre des recommandations de la Commission des enseignements et de la réconciliation⁸.

28. En juillet 2012, un tableau reprenant le Plan national de mise en œuvre des recommandations de la Commission des enseignements et de la réconciliation a été élaboré par le Groupe de travail et soumis au Conseil des ministres, qui l'a approuvé⁹. Les principaux domaines sur lesquels sera mis l'accent sont le droit international humanitaire, les droits de l'homme, la mise à disposition de terres et la réinstallation, la restitution/l'indemnisation et la réconciliation. Pour chaque recommandation, le Groupe de travail a déterminé l'activité qui devait être menée, indiqué quel était l'organisme responsable de sa mise en œuvre et quel était le principal indicateur de résultats et fixé un délai¹⁰.

29. Un accent particulier a été mis sur la réglementation des activités de gestion foncière dans les provinces du Nord et de l'Est. Le Ministère des terres et de l'aménagement foncier a décidé de régler les différends fonciers dans ces régions par la mise en œuvre d'un programme de travail spécial. Le Conseil des ministres a approuvé des propositions de politiques générales sur la question et il a été donné pour instruction de suspendre temporairement la distribution de terres. La priorité doit être donnée aux personnes qui ont été déplacées, qui ont fui les lieux où elles habitaient ou qui ont perdu leur terre¹¹.

30. Il est envisagé d'apporter à l'ordonnance relative à la prescription une modification en vertu de laquelle les propriétaires d'une terre qui ont été déplacés ou qui sont défavorisés seraient exemptés des règles de prescription pendant une période de trente ans afin de leur permettre de contrer toute revendication à leur encontre fondée sur le temps écoulé.

31. En ce qui concerne la question de la mise en cause de la responsabilité, notamment s'agissant des cas des 17 agents humanitaires et des 5 étudiants décédés à Trincomalee, ceux-ci ont été transmis au Procureur général afin qu'il détermine si, au vu des présomptions, il y a lieu d'engager des poursuites. Le Procureur général a recommandé à l'Inspecteur général de la police d'enquêter plus avant¹².

32. En outre, l'armée sri-lankaise a entrepris des démarches: d'une part, elle a mis sur pied une commission d'enquête chargée d'étudier les recommandations de la Commission des enseignements et de la réconciliation et d'élaborer un plan d'action réalisable pour mettre en œuvre les recommandations la concernant; d'autre part, elle a mis en place une commission judiciaire d'enquête chargée d'enquêter sur les allégations relatives aux victimes civiles et sur les informations rapportées par la chaîne Channel 4, que l'enregistrement vidéo diffusé ait été authentique ou non. La marine sri-lankaise a également entrepris des mesures similaires. Ces commissions ont commencé leurs travaux et plusieurs témoins ont déposé.

4. Restauration de l'administration civile, infrastructure et développement économique

33. Le système d'administration civile dans le Nord et dans l'Est est pleinement opérationnel, des agents de l'État ayant été mis en place aux niveaux des districts et des divisions ainsi qu'au niveau local et s'acquittant de leurs fonctions.

34. Avec l'avènement de la paix, les flux de financement des activités de développement, dont les régions touchées par le conflit avaient été privées, ont considérablement augmenté. Les programmes Uthuru Wasanthaya (printemps du Nord) et Neganahira Navodaya (renaissance de l'Est), conçus pour faciliter les activités de développement dans le Nord et dans l'Est et mis en œuvre par le Gouvernement, ont été accélérés afin, notamment, de fournir des moyens de subsistance aux personnes vivant dans les régions touchées par le conflit¹³.

35. Avec la fin des opérations militaires et le retour progressif à une situation normale, la présence militaire dans le Nord a été considérablement réduite. L'effectif de militaire dans la péninsule de Jaffna est actuellement d'environ 15 000 hommes. Il pourrait être envisagé de réduire encore cette présence en tenant compte des intérêts de la sécurité nationale. Aujourd'hui, le rôle des militaires dans le Nord se limite exclusivement à des questions de sécurité. Les anciennes zones de haute sécurité ont été supprimées. La zone de cantonnement de Palaly est la seule zone dans laquelle certaines restrictions liées à la sécurité sont maintenues, mais même dans celle-ci, les civils peuvent accéder sans restriction à l'aéroport et au port de Kankesanthurai. S'il est vrai que cette zone comprend encore quelques propriétés appartenant à des civils, il importe de souligner que ces propriétés n'ont pas été occupées par des civils depuis vingt à vingt-cinq ans. Le Gouvernement a pris des mesures pour indemniser les propriétaires et pour leur fournir d'autres terres. Il convient également de noter que les terres qui ont été prises de force et occupées par le LTTE pendant de nombreuses années ont été restituées à leurs propriétaires légitimes. L'ancienne zone de haute sécurité située dans la région de Sampur (province de l'Est) a été réduite de 65 % et déclarée zone de développement par le Conseil des investissements. Les personnes qui ont été déplacées de cette zone et qui doivent être réinstallées se verront attribuer d'autres terres ou seront indemnisées.

36. Les militaires ne sont plus impliqués dans la conduite de l'administration civile dans le Nord et dans l'Est et la police s'emploie aujourd'hui à assurer le maintien de l'ordre. Dans cette optique, 11 nouveaux postes de police ont été mis en place dans le Nord depuis 2009. Quelque 1 216 policiers tamouls ont été recrutés, soit 789 entre 2005 et 2011 et 427 de janvier 2012 à ce jour¹⁴. En outre, des cours de langue tamoule sont dispensés au personnel de police¹⁵, conformément à la politique générale du Gouvernement visant à promouvoir le trilinguisme au sein de la fonction publique¹⁶.

37. Ces mesures témoignent de la volonté du Gouvernement d'assurer la sécurité et le bien-être de la population dans les zones touchées par le conflit.

38. Les efforts déployés par le Gouvernement pour relancer l'économie dans la province du Nord ont permis d'y enregistrer une croissance de 22 %, tandis que sur le plan national le produit intérieur brut (PIB) a augmenté d'environ 8 % en 2011. En ce qui concerne la promotion de l'investissement, on s'attend à ce que la zone industrielle d'Atchchuveliune, qui est en cours d'aménagement dans la province du Nord et qui s'étend sur une zone de 10 hectares, attire environ 40 investisseurs locaux et étrangers et crée des emplois pour plus de 6 000 personnes. Il est prévu, dans un deuxième temps, d'agrandir cette zone de 27 hectares¹⁷. Cette zone permettra aux petites et aux moyennes entreprises de mieux tirer parti des possibilités qui s'offrent dans le pays depuis la fin du conflit. La reconstruction de la ligne ferroviaire du Nord, qui a été complètement détruite par le LTTE, est en cours. Cette ligne permettra d'assurer les liaisons avec les marchés de la province du Nord. Un établissement de formation professionnelle conforme aux normes internationales, notamment en matière de certification, est en train d'être mis en place à Kilinochchi afin d'accroître le niveau de qualification des jeunes dans le Nord et d'améliorer leurs possibilités d'emploi. Plusieurs pays fournissent une assistance bilatérale et autre à l'appui de ces projets.

5. Réforme constitutionnelle et législative

39. La tenue d'élections dans le Nord et dans l'Est peu de temps après que le Gouvernement en a repris le contrôle a constitué un autre élément essentiel du retour à la normale. Des élections au Conseil provincial ont été organisées dans la province de l'Est avant même que ne s'achève l'opération humanitaire et, sur le plan local, des élections au Conseil municipal de Jaffna et au Conseil urbain de Vavuniya ont été organisées dès août 2009. Des élections présidentielles et générales ont été tenues dans l'ensemble de l'île en 2010. En 2011, des élections des autorités locales ont été organisées dans l'ensemble de l'île, y compris dans le Nord et dans l'Est¹⁸. Dans les zones qui avaient été occupées par le LTTE, la population a exercé son droit de vote sans crainte pour la première fois depuis trente ans. Comme le montrent clairement les résultats de ces élections, il y a un retour au pluralisme dans ces régions. La restauration rapide de la démocratie dans ces régions du pays est un succès important. Il est envisagé d'organiser des élections au Conseil provincial du Nord en 2013.

40. La conduite des affaires publiques à l'échelle de la province pose des problèmes particuliers dans la province du Nord car la population dans cette région n'a pas eu de représentants provinciaux élus démocratiquement depuis plusieurs années. Dans l'intervalle, le système administratif actuel, qui est placé sous l'autorité du Gouverneur, est maintenu, et les structures de gouvernance qui vont au-delà du niveau local sont progressivement renforcées.

41. Lors de l'Examen initial dont Sri Lanka a fait l'objet en 2008, le Groupe de travail a insisté sur l'application des treizième et dix-septième amendements à la Constitution. Le Gouvernement sri-lankais avait clairement indiqué qu'il prendrait des dispositions pour sortir de l'impasse d'ordre matériel (concernant notamment les nominations à certains organes publics) créée par le dix-septième amendement et que des mesures seraient prises pour régler les difficultés non résolues découlant du treizième amendement, qui porte sur le transfert de pouvoirs aux provinces, et de son application. Le dix-septième amendement avait apporté certains changements, en 2001, et des changements supplémentaires ont été apportés par le dix-huitième amendement, qui a été adopté puis promulgué par le Président du Parlement sri-lankais le 9 septembre 2010.

42. Avant que le Parlement ne débattenne du dix-huitième amendement à la Constitution, il a été demandé à la Cour suprême, par l'intermédiaire du Président, de se prononcer sur sa constitutionnalité¹⁹. Cet amendement met en place une procédure modifiée de consultation préalable entre l'exécutif national et le corps législatif national concernant les nominations à certains organes et à certains postes²⁰. La plupart des organes ont été reconstitués et, de manière générale, les responsables qui exercent des fonctions ne sont pas accusés de parti pris ou de partialité. Ce qui importe est que ces organes et ces responsables peuvent exercer leurs fonctions sans difficulté et qu'ils s'acquittent effectivement, efficacement et de manière indépendante des responsabilités que leur confère la loi, comme le public est en droit de l'attendre.

43. La Commission parlementaire spéciale constitue un élément central de la méthode adoptée par le Gouvernement pour forger un consensus sur une formule qui permette de préserver l'identité, de garantir le respect de la dignité humaine, la sécurité et l'unité et de favoriser l'autonomisation pour promouvoir le développement. L'objectif est de parvenir à un consensus entre les divers partis sur les modifications apportées à la Constitution, de réaliser les aspirations légitimes du peuple sri-lankais et de permettre à tous de travailler de concert et avec un sentiment d'identité nationale à la construction d'un avenir meilleur. Parallèlement aux travaux réalisés au moyen de ce mécanisme multipartite, le Gouvernement mène des discussions bilatérales avec des partis politiques tamouls et avec des représentants de la communauté musulmane²¹. Le Gouvernement est conscient du fait que toutes les tentatives précédentes de mettre au point une formule constitutionnelle ont

échoué faute de consensus mais a bon espoir que la Commission parlementaire spéciale permettra de dégager un tel consensus, compte tenu de son caractère ouvert et transparent et de son attachement aux idéaux de la démocratie.

44. Un autre fait nouveau à relever est la fin de l'application de la réglementation d'exception adoptée en vertu de l'ordonnance de 2005 relative à la sécurité publique²². Dès mai 2010, le Gouvernement a restreint le champ d'application de cette réglementation compte tenu de l'amélioration de la situation sur le terrain.

45. En août 2011, la situation s'était améliorée dans une mesure telle qu'il était possible de lever l'état d'exception. Cette levée ne s'est pas faite à l'aveuglette mais après un examen minutieux des besoins du pays. Des dispositions législatives et réglementaires ont été prises pour répondre à tout besoin qui pourrait se faire sentir, lesquelles s'inscrivent dans le cadre de la loi relative à la prévention du terrorisme et sont maintenant en place; elles portent notamment sur l'interdiction du LTTE et de l'Organisation tamoule de redressement (Tamil Rehabilitation Organization), sur le maintien de certaines personnes en détention, notamment en détention provisoire, et sur la réinsertion des personnes qui se sont rendues.

C. Adoption et mise en œuvre du Plan national d'action pour la promotion et la protection des droits de l'homme

46. Le Gouvernement a pris des mesures particulières pour assurer et encourager la promotion et la protection des droits de l'homme. Lors de l'Examen périodique universel dont elle a fait l'objet en 2008, Sri Lanka s'est engagée à élaborer un plan national quinquennal de promotion et de protection des droits de l'homme. Depuis 2008, avec l'aide du PNUD, elle s'emploie à honorer cet engagement au moyen d'un processus participatif associant le Gouvernement et la société civile. Le Plan national d'action pour la promotion et la protection des droits de l'homme a été approuvé par le Conseil des ministres en décembre 2011. La phase de mise en œuvre, qui comprend un suivi et une évaluation, a été engagée; une première évaluation est prévue pour décembre 2012/janvier 2013²³, et la mise en œuvre avance²⁴.

IV. Promotion et protection des droits de l'homme sur le terrain: respect des obligations internationales en matière de droits de l'homme

47. Sri Lanka est partie à 16 instruments fondamentaux relatifs aux droits de l'homme et aux droits du travail des Nations Unies et de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Après avoir ratifié ces instruments relatifs aux droits de l'homme, Sri Lanka leur a donné effet au niveau interne au moyen de lois d'application, assurant ainsi la protection de droits de l'homme intangibles dans les territoires relevant de sa juridiction par la mise en œuvre effective desdits instruments.

48. L'Objectif 1 fixé dans le chapitre du Plan national d'action pour la promotion et la protection des droits de l'homme portant sur les droits civils et politiques – «Mesures visant à donner effet aux obligations internationales relatives aux droits de l'homme» – constitue un fil conducteur de l'ensemble de ce plan. Les mesures spécifiques suivantes, notamment, ont été prises récemment pour exécuter les obligations internationales relatives aux droits de l'homme:

a) Aucun recensement complet de la population n'ayant été effectué dans la province du Nord depuis 1981, le Département du recensement et de la statistique a été

chargé de procéder à un tel recensement, tâche qui a été achevée en 2011²⁵. Ce recensement, qui revêt une importance essentielle pour la planification du développement socioéconomique, a été suivi par un recensement général de la population de l'île en 2012, qui permettra de dresser un tableau précis des décès et des mouvements migratoires dans le pays et vers l'étranger attribuables au conflit et à d'autres facteurs. Une comparaison des données démographiques recueillies dans le cadre du recensement effectué dans la province du Nord et lors du recensement effectué dans l'ensemble de l'île permettra au Gouvernement de mieux comprendre les chiffres avancés concernant les décès attribuables au conflit. Ces chiffres pourraient englober des cas de cadres du LTTE tués au combat, de cadres du LTTE et de civils qui ont fui le conflit et ont migré vers d'autres régions du pays ou à l'étranger, de civils qui ont probablement été tués dans des tirs croisés, de civils tués par le LTTE alors qu'ils fuyaient les zones contrôlées par celui-ci, de décès signalés de manière fallacieuse et de décès signalés mais qui n'ont pas eu lieu pendant l'opération humanitaire. Les données ainsi établies devraient permettre de réfuter de façon incontestable les allégations non fondées selon lesquelles «des dizaines de milliers» de civils sont décédés pendant les cinq premiers mois de 2009;

b) Le Gouvernement a consenti des investissements importants dans le développement du Nord et de l'Est. En 2011, le total des dépenses engagées pour le programme Neganahira Navodaya, qui porte sur l'Est, s'élevait à 142 milliards de roupies sri-lankaises, et on estime que 25 milliards de roupies supplémentaires lui seront consacrées en 2012. Le programme Uthuru Wasanthaya, qui porte sur le Nord, a été doté, jusqu'en 2011, de 117 milliards de roupies, et 64 milliards de roupies supplémentaires lui seront affectées en 2012. En tout, les investissements dans la province du Nord au titre du plan d'investissement quadriennal atteindront près de 300 milliards de roupies. Ces mesures sont conformes à la politique nationale en matière de protection sociale, qui part du principe que les dépenses sociales permettront d'associer les groupes vulnérables au processus de développement. Conscient de la nécessité d'assurer une protection sociale aux groupes les plus vulnérables de la société, le Gouvernement poursuit ses programmes d'aide sociale, notamment le programme Samurधि²⁶, le programme de subventionnement des engrais²⁷ et le programme de subventionnement de l'électricité et des combustibles. L'aide sociale importante apportée par le Gouvernement aux groupes vulnérables devrait permettre d'accroître les ressources dont disposent les familles qui en bénéficient. À long terme, le Gouvernement espère changer la mentalité de dépendance des groupes vulnérables afin que de bénéficiaires passifs de l'aide sociale, ils deviennent des acteurs de l'économie. Il s'attend ainsi à ce qu'une part importante de l'aide sociale financière apportée soit consacrée à la création d'activités lucratives. L'autonomisation des femmes, la création de possibilités pour les enfants, le partage de l'expérience des aînés et l'intégration des personnes ayant des aptitudes différentes constituent des domaines d'action prioritaires du Gouvernement en matière de programmes d'aide sociale. En 2011, le Gouvernement a consacré 98 milliards de roupies à l'amélioration du niveau de vie de la population;

c) Le Ministère de la justice et le Bureau du Procureur général, en partenariat avec la Direction de la police, ont lancé un nouveau programme national visant à accroître l'efficacité de l'action de la justice pénale face à la maltraitance d'enfant. Le Gouvernement sri-lankais et l'UNICEF fournissent les ressources nécessaires pour ce projet, qui a pour objectifs principaux d'accélérer le traitement et l'examen des affaires de maltraitance d'enfant dans les différentes phases de la procédure pénale et de faire en sorte que les enfants victimes de maltraitance ne soient pas doublement victimes en étant en contact avec la justice pénale²⁸. Ce projet vise également à accroître le professionnalisme avec lequel les enquêtes pénales et médico-légales sont menées et les infractions poursuivies²⁹;

d) En décembre 2011, l'Inspecteur général de la police a publié à l'intention de tous les policiers des instructions très strictes concernant le traitement des personnes en état d'arrestation³⁰. Au nombre des garanties prévues figurent des mesures assurant la sécurité

physique de ces personnes et le respect de leur dignité, ainsi que le renforcement des contrôles internes portant sur le traitement des personnes gardées à vue. Des directives ont également été données à l'effet que les avocats puissent rendre visite à leurs clients gardés à vue et que ces visites constituent un droit et ne soient pas soumises à l'autorisation préalable de la police³¹. La création de parquets dans les divisions, au niveau provincial, a permis de simplifier les procédures pénales et d'accélérer la poursuite des infractions terroristes^{32, 33};

e) En ce qui concerne l'accès aux personnes placées en détention parce qu'elles sont soupçonnées de participation à des activités terroristes, une base de données comportant tous les renseignements relatifs aux personnes détenues ou aux suspects en état d'arrestation a été créée afin de faciliter l'accès de leurs parents proches à ces renseignements. Des informations relatives à l'accès à cette base de données ont été largement diffusées dans les trois langues et plusieurs personnes ont utilisé ce service³⁴;

f) Le Gouvernement sri-lankais s'emploie à prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des médias et de leur personnel. Afin de garantir la liberté des médias, il s'attache à renforcer les mécanismes de plainte, notamment en ce qui concerne les plaintes déposées auprès de la police, le traitement des requêtes relatives aux droits fondamentaux présentées à la Cour suprême et les plaintes déposées auprès du Conseil de la presse. Le Gouvernement continue également d'enquêter sur les cas déjà signalés d'agression dirigée contre des médias ou leur personnel;

g) Sri Lanka est dotée d'une société civile dynamique et sa Constitution garantit la protection des droits fondamentaux de tous les citoyens, y compris les membres de la société civile. Bien qu'il n'y ait aucune loi particulière portant sur les «défenseurs des droits de l'homme», toute personne qui souhaite faciliter l'exercice d'un droit de l'homme ou faire valoir un tel droit peut présenter une requête à la Cour suprême, déposer une demande introductive d'instance auprès de la Cour d'appel ou présenter une plainte à la Commission nationale des droits de l'homme, en son nom propre ou au nom de l'intérêt public. Les personnes ou les groupes qui souhaitent promouvoir ou défendre une cause sociale, notamment dans le domaine des droits de l'homme, peuvent se prévaloir de tout l'éventail des garanties constitutionnelles;

h) Sri Lanka est partie à sept instruments fondamentaux relatifs aux droits de l'homme et à quatre Protocoles facultatifs: la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Sri Lanka est également signataire de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Elle a progressé dans l'exécution de ses obligations en matière de soumission de rapports; elle a notamment soumis des rapports au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (2009), au Comité contre la torture (2011), ainsi que des réponses écrites à la liste de points à traiter établie par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels (2010). Sri Lanka a également répondu aux

communications confidentielles envoyées par la Commission de la condition de la femme de l'ONU et par des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales³⁵;

i) Sri Lanka collabore étroitement avec les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales des Nations Unies relatives aux droits de l'homme. Un groupe de travail interministériel a été mis en place pour examiner les cas allégués de disparition. Le Gouvernement a ainsi envoyé des réponses concernant 59 cas de disparition qui avaient été portés à son attention par le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires. Les autres allégations transmises par ce dernier font actuellement l'objet d'enquêtes complémentaires. Des dispositions ont également été prises pour assurer la tenue d'une base de données sur les personnes présumées disparues. Comme Sri Lanka l'a déjà indiqué à plusieurs reprises par le passé, notamment au Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires, le partage de l'information sur la présence de certaines de ces personnes dans des pays qui leur ont accordé l'asile est indispensable pour évaluer précisément le nombre de personnes qui ont censément disparu³⁶. La police indique que le taux de réussite dans la localisation des personnes portées disparues est relativement élevé³⁷.

V. Présentation par l'État concerné de la suite donnée à l'examen précédent

A. État d'avancement des engagements volontaires (tableau 1)

<i>Engagements volontaires de Sri Lanka</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Informations complémentaires</i>
1. Adoption et mise en œuvre du Plan national d'action	Achevé	Le Plan national d'action pour la promotion et la protection des droits de l'homme a été lancé en décembre 2011.
2. Dialogue et coopération actifs et constructifs avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) dans le but de renforcer les mécanismes nationaux	En cours	Le Gouvernement sri-lankais poursuit sa collaboration active et constructive avec le HCDH sur les questions d'intérêt mutuel. En 2011, il a adressé au Haut-Commissaire une invitation à se rendre à Sri Lanka. Des représentants du HCDH sont attendus prochainement pour préparer la venue du Haut-Commissaire.
3. Reconstitution du Conseil constitutionnel, qui facilitera le renforcement et le fonctionnement efficace des mécanismes nationaux de protection des droits de l'homme, en particulier la Commission nationale des droits de l'homme.	Engagement honoré dans le dix-huitième amendement à la Constitution	La Commission des droits de l'homme de Sri Lanka a été constituée et est opérationnelle.
4. Le Parlement sera saisi d'un projet de loi sur la protection des témoins et des victimes.	En cours	Le projet de loi a été soumis en juin 2008, mais le processus d'adoption n'a pas pu être achevé; le projet a été remanié et sera prochainement examiné par le Conseil des ministres.

<i>Engagements volontaires de Sri Lanka</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Informations complémentaires</i>
5. Campagne nationale de sensibilisation aux droits de l'homme pour commémorer le sixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme	Achevé	La campagne a eu lieu.
6. Séminaire régional destiné aux députés et consacré à un thème se rapportant aux droits de l'homme	En cours	Tenue de discussions avec l'Union interparlementaire. Des séminaires ont été organisés au niveau local à l'intention des députés en 2010 et 2012.
7. Une charte constitutionnelle des droits de l'homme qui renforcera le cadre national de la protection des droits de l'homme.	En cours	Le projet de déclaration des droits sera réexaminé en vertu de l'objectif 1 du chapitre du Plan national d'action consacré aux droits civils et politiques. Il a été élaboré en concertation avec la société civile et avec son concours.
8. Sri Lanka poursuivra l'amélioration de sa stratégie de développement dans le cadre élargi de la promotion des valeurs locales et de la protection sociale.	Plan national d'action achevé; programmes de développement en cours	Large couverture donnée aux huit domaines thématiques du Plan national d'action. Le plan a été conçu dans le cadre général de la stratégie nationale de développement figurant dans le document «Mahinda Chintana – Vision for the future» (2010). Disponible à l'adresse suivante: www.priu.gov.lk .
9. Sri Lanka s'attachera à réduire la pauvreté et à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 par un investissement continu dans l'infrastructure sociale, l'éducation et les services de santé.	En cours	Voir, au chapitre III, B, 4 du présent rapport au titre de l'Examen périodique universel, la description des mesures prises pour réduire la pauvreté et promouvoir un développement équitable dans le contexte du document-cadre «Mahinda Chintana – Vision for the future», qui prévoit des politiques de développement axées sur les besoins de la population, la justice sociale et l'équité.
10. Par le biais de mécanismes tels que le Comité interministériel des droits de l'homme et le Comité consultatif pour l'aide humanitaire, Sri Lanka continuera à promouvoir et protéger les droits de l'homme, à coordonner l'aide humanitaire et à faciliter l'action des organisations humanitaires nationales et internationales.	En cours	Le Conseil des ministres a confié au Comité directeur interministériel et à un sous-comité ministériel de supervision la mise en œuvre du Plan national d'action. Le Comité interministériel et le Comité consultatif pour l'aide humanitaire qui étaient opérationnels en 2008 ont été remplacés par d'autres organes/programmes tels que l'Équipe spéciale présidentielle pour la réinstallation, le développement et la sécurité, le Plan conjoint d'aide à la province septentrionale et la Commission des droits de l'homme reconstituée.

<i>Engagements volontaires de Sri Lanka</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Informations complémentaires</i>
11. Prendre des mesures pour sauvegarder et promouvoir les droits de l'enfant au moyen de mécanismes nationaux tels que l'Autorité nationale de protection des enfants et le Ministère du développement de l'enfant et de l'autonomisation des femmes. Sri Lanka continuera aussi à appuyer activement les mécanismes internationaux de promotion des droits de l'enfant.	En cours	<p>Les mesures prévues au chapitre du Plan national d'action consacré aux droits de l'enfant (et celles qui figurent dans le Plan d'action du Ministère du développement de l'enfant et de l'autonomisation des femmes) concernent les domaines suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Santé, nutrition et bien-être; • Enfants ayant besoin d'une protection et de soins; • Justice pour mineurs; • Enfants touchés par le conflit armé; • Santé et bien-être des adolescents; • Soins et développement de la petite enfance; • Éducation primaire et secondaire; • Travail des enfants; • Protection de remplacement • Non-discrimination; • Droit aux loisirs; • Coordination et suivi; • Reconnaissance constitutionnelle des droits de l'enfant. <p>Dans une circulaire datée du 22 mai 2012 (n° 2359/2012), l'Inspecteur général de la police a donné des instructions pour qu'une formation soit dispensée aux agents de probation au sujet des enfants victimes, de la sécurité des enfants privés de protection et des enfants mis en probation.</p>
12. De nouvelles mesures seront prises pour promouvoir, au niveau national, l'autonomisation des femmes et la protection de leurs droits, ainsi que l'égalité entre hommes et femmes. Sri Lanka appuiera les mécanismes internationaux de promotion des droits des femmes et de l'égalité entre les sexes.	En cours	<p>Des activités sont prévues au titre de cet engagement dans les chapitres du Plan national d'action consacrés aux droits des femmes et aux droits économiques, sociaux et culturels, dans les domaines suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • La santé; • L'autonomisation économique; • L'emploi; • La violence contre les femmes; • La représentation politique; • La discrimination;

<i>Engagements volontaires de Sri Lanka</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Informations complémentaires</i>
13. Sri Lanka travaillera en étroite collaboration avec ses partenaires pour lutter contre la traite des êtres humains.	En cours	<ul style="list-style-type: none"> • Les femmes touchées par le conflit; • Les femmes déplacées; • Les femmes dans le secteur informel; • Les travailleuses migrantes. <p>Des dispositions sont prévues au titre de cet engagement dans les chapitres suivants du Plan national d'action:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Droits des travailleurs migrants (des activités spécifiques sont proposées au titre des objectifs 3, 4, 7, 8, 9 et 10); • Droits de l'enfant (objectif 2); • Droits des femmes. <p>Depuis 2009, on a recensé 785 personnes ayant été victimes de la traite ou du trafic d'êtres humains.</p> <p>Les mesures suivantes ont notamment été prises:</p> <ol style="list-style-type: none"> a) Signature avec l'Australie en 2009 d'un Protocole d'accord sur la traite des êtres humains; b) Création d'une cellule du renseignement sur la migration en 2012; c) Création en 2010, au sein du Département des enquêtes criminelles de la police, d'une cellule chargée des affaires maritimes; d) Création, au sein du Département des enquêtes criminelles, d'une cellule de lutte contre la traite des êtres humains; e) Mise en place par les gardes-côtes de programmes opérationnels visant à déceler des activités de traite d'êtres humains (en collaboration avec la police); f) Mise en place par le Département des enquêtes criminelles et d'autres institutions de maintien de l'ordre, en liaison avec des homologues étrangers, de mécanismes de lutte contre le trafic d'êtres humains.

<i>Engagements volontaires de Sri Lanka</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Informations complémentaires</i>
14. Sri Lanka participera activement aux travaux du Conseil des droits de l'homme dans le but de faire de celui-ci une institution solide et efficace.	En cours	Sri Lanka continuera d'œuvrer en faveur de la promotion des principes énoncés dans la résolution 60/251 de l'Assemblée générale et la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme.
15. Sri Lanka redoublera d'efforts pour soumettre ses rapports périodiques aux organes de suivi des traités.	En cours	Plusieurs rapports ont été soumis depuis 2008. Sri Lanka veillera à respecter ses engagements en présentant les rapports périodiques qui n'ont pas encore été soumis. Voir chapitre IV, paragraphe 48 h) du présent rapport.
16. Sri Lanka contribuera également aux travaux visant à renforcer l'efficacité du système des organes conventionnels en répondant aux exigences actuelles des États membres.	En cours	Sri Lanka participe et continuera de prendre part à des consultations avec les parties prenantes concernées.
17. Mettre en œuvre de façon effective le treizième amendement de la Constitution.	En cours	Voir chapitre III, B, 5 du présent rapport.
18. Œuvrer au développement économique de la province orientale, afin d'améliorer le niveau de vie et l'exercice des droits sociaux, économiques et culturels et de contribuer au renforcement et au bon fonctionnement des institutions démocratiques. Sri Lanka prendra des mesures en vue de réhabiliter et de réinsérer les ex-combattants, particulièrement les enfants et les adolescents.	En cours	Voir: Programme de reconstruction du logement dans le nord-est (www.nehrp.com). Programme Nagehahira Navodaya du Ministère du développement économique (www.med.gov.lk) Voir aussi chapitre III, B, 2 du présent rapport.
19. Mise en œuvre de la politique en matière de langues officielles et promotion du bilinguisme, particulièrement au sein des forces de sécurité, de la police et des services publics.	En cours	L'objectif 12 du chapitre consacré aux droits civils et politiques et l'objectif 7 du chapitre relatif aux droits économiques, sociaux et culturels du Plan national d'action considèrent les droits linguistiques comme une priorité et prévoient des mesures en faveur de la réalisation de ces droits. Adoption et mise en œuvre par le Gouvernement sri-lankais de la Politique nationale en faveur du trilinguisme (2012 à 2021). Voir notes de bas de page 14 et 15.
20. Mesure de renforcement de la confiance et de stabilisation: mise en œuvre du Plan d'action en faveur des personnes déplacées et des communautés touchées par un conflit, y compris les communautés d'accueil.	En cours	Voir, de façon générale, le chapitre du Plan national d'action consacré aux droits des personnes déplacées et le chapitre III, B, 1 à 5 du présent rapport au titre de l'Examen périodique universel.

<i>Engagements volontaires de Sri Lanka</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Informations complémentaires</i>
21. Mise en place d'une politique globale et uniforme d'indemnisation des personnes déplacées et dépossédées.	En cours	Objectifs 1 et 3 du chapitre du Plan national d'action consacré aux personnes déplacées.
22. Achever la rédaction d'une charte des droits des personnes déplacées, en consultation avec les acteurs concernés.	En cours	Objectif 1.1 du chapitre consacré aux personnes déplacées.
23. Doter la police de moyens supplémentaires pour mener les enquêtes, notamment par des formations aux méthodes d'interrogatoire et de mise en accusation.	En cours	Objectif 3.1 du chapitre consacré à la prévention de la torture et autres objectifs et activités. Objectif 18.2 du chapitre relatif aux droits civils et politiques
24. Améliorer et moderniser les établissements pénitentiaires.		Objectifs 3 et 9.1 relatifs aux conditions de détention du chapitre sur les droits civils et politiques Des initiatives visant à réduire la population carcérale sont également à l'examen.
25. Défendre les droits des personnes handicapées.	En cours	Objectifs 15 et 17 du chapitre consacré aux droits civils et politiques Objectifs 1, 5 et 9 du chapitre consacré aux droits économiques, sociaux et culturels Voir aussi objectifs 1, 6, 7 et 9 du chapitre consacré aux droits de l'enfant Objectifs 4 et 9 du chapitre consacré aux droits des personnes déplacées Publication, le 18 septembre 2009, dans le cadre de l'application de la loi relative à la protection des droits des personnes handicapées (n° 28/1996) d'un Journal officiel extraordinaire (n° 1619/24) consacré à l'accessibilité des bâtiments et espaces publics et aux délais fixés à cet égard.
26. Apporter des modifications aux systèmes d'enseignement formel et informel, afin d'introduire et/ou de développer l'enseignement des droits de l'homme dans les programmes.	En cours	Droits de l'enfant (objectif 7.4) Voir aussi objectif 1 du chapitre consacré aux droits économiques, sociaux et culturels Le module de formation aux droits de l'homme figurant déjà dans le programme d'enseignement secondaire sera développé. La Commission des droits de l'homme de Sri Lanka a également formé 1 340 défenseurs des droits de l'homme dans les zones touchées par le conflit pendant la période allant de 2008 à 2011.

B. État d'avancement des recommandations reçues (tableau 2)

<i>Conclusions et/ou recommandations</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Référence au Plan national d'action</i>	<i>Informations complémentaires</i>
27. Poursuivre, avec l'appui de la communauté internationale, le développement des capacités de ses institutions nationales de protection des droits de l'homme, y compris avec le HCDH, et s'attacher la contribution effective du Haut-Commissariat pour renforcer la Commission nationale des droits de l'homme	En cours	Chapitre sur les droits civils et politiques, objectif 4	Voir ci-dessus les commentaires concernant l'engagement n° 2
28. Assurer et renforcer l'indépendance des institutions de protection des droits de l'homme, telles que la Commission nationale des droits de l'homme, conformément aux Principes de Paris, notamment en appliquant, dès que possible, le dix-septième amendement et en préservant le caractère pluraliste de la Commission	n.c.		Voir ci-dessus les commentaires concernant l'engagement n° 3. La Commission des droits de l'homme de Sri Lanka est indépendante du Gouvernement et ses membres sont nommés conformément à la législation en vigueur.
29. Poursuivre le renforcement des divers mécanismes et institutions de protection des droits de l'homme, notamment en renforçant l'indépendance structurelle et opérationnelle de la Commission nationale des droits de l'homme	En cours	Chapitre sur les droits civils et politiques, objectif 4	Voir ci-dessus les commentaires concernant l'engagement n° 2
30. Coopérer activement avec les mécanismes internationaux pour mettre en œuvre les droits de l'homme à tous les niveaux de la société, envisager d'adhérer aux principaux traités relatifs aux droits de l'homme et coopérer avec les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme	En cours	Tous les chapitres	Sri Lanka est partie à sept des principaux instruments relatifs aux droits de l'homme et à plusieurs protocoles, est signataire de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et respecte les obligations qui lui incombent en vertu de ces instruments.
31. Répondre en temps voulu aux questionnaires adressés par les procédures spéciales	En cours		Sri Lanka répond dans les meilleurs délais possibles selon la situation sur le terrain.
32. Poursuivre le dialogue avec les mécanismes de protection des droits de l'homme de l'ONU et avec le Haut-Commissariat	En cours		Voir ci-dessus les commentaires concernant l'engagement n° 2

<i>Conclusions et/ou recommandations</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Référence au Plan national d'action</i>	<i>Informations complémentaires</i>
33. Prendre en considération, si tel n'était pas encore le cas, la recommandation du Comité des droits de l'homme visant à ce que l'ensemble des dispositions de fond du Pacte international relatif aux droits civils et politiques soit intégré dans sa législation nationale	Achevé		L'adoption de la loi n° 56 de 2007 relative au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et une décision de la Cour suprême de Sri Lanka de mars 2008 ont répondu aux préoccupations concernant la mise en œuvre des dispositions du Pacte.
34. Assurer, si tel n'est pas encore le cas, l'intégration et la mise en œuvre complètes des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme au niveau national, en particulier du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et de la Convention contre la torture	Achevé		Les droits garantis dans le Pacte et dans la Convention ont été intégrés dans la Constitution et la législation nationales. Les problèmes de définition de la torture sont en cours d'examen et seront encore débattus avec le Comité contre la torture.
35. Harmoniser totalement sa législation nationale avec la Convention relative aux droits de l'enfant	En cours		La législation est en cours d'examen et sera modifiée en tant que de besoin.
36. Poursuivre ses efforts en vue d'appliquer pleinement les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme auxquels elle est partie	En cours	Tous les chapitres	Voir ci-dessus les commentaires concernant le paragraphe 30
37. Associer les organisations issues de la société civile, y compris les organisations communautaires multiethniques des régions du nord et de l'est touchées par le conflit, au suivi de l'Examen périodique universel	En cours		Le Plan national d'action est le fruit de l'engagement de Sri Lanka dans le processus d'Examen périodique universel et la société civile a participé à son élaboration. Les organismes publics d'exécution feront participer leurs partenaires de la société civile à la mise en œuvre.
38. Continuer d'appuyer le développement de son mécanisme de protection des droits de l'homme et des capacités de ses institutions nationales dans le but de mettre en œuvre les instruments relatifs aux droits de l'homme, notamment par l'adoption d'une charte des droits de l'homme, conformément à l'engagement pris en 2006	En cours	Objectif 1 du Plan national d'action	Voir ci-dessus les commentaires concernant l'engagement n° 7

<i>Conclusions et/ou recommandations</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Référence au Plan national d'action</i>	<i>Informations complémentaires</i>
39. Faire en sorte que le Plan national d'action définisse des points de repère spécifiques assortis d'un calendrier	Achevé	Plan national d'action	Toutes les activités sont assorties de délais.
40. Prendre des mesures pour garantir aux populations vulnérables l'accès à l'aide humanitaire et protéger les civils, y compris les défenseurs des droits de l'homme et les personnels humanitaires	En cours		L'accès à l'aide humanitaire est assuré aux 1 597 familles déplacées qui attendent leur réinstallation.
41. Mener à leur terme les enquêtes sur les assassinats de travailleurs humanitaires, notamment en encourageant la Commission présidentielle d'enquête à exercer la plénitude de ses pouvoirs officiels	En cours		En réponse aux recommandations de la Commission des enseignements et de la réconciliation, le Procureur général envisage de nouvelles mesures, y compris de faire conduire d'autres investigations par la Division des enquêtes criminelles.
42. Appliquer les recommandations du Rapporteur spécial sur la question de la torture	En cours	Chapitre sur la prévention de la torture	Des mesures de suivi ont été prises et des échanges ont eu lieu avec le Rapporteur spécial en 2007 et 2012. L'insertion d'un chapitre sur la prévention de la torture dans le Plan national d'action visait à faciliter un suivi régulier.
43. Instaurer un environnement sûr pour les défenseurs des droits de l'homme et faire en sorte que les auteurs d'assassinats, d'agressions, de menaces et de harcèlement contre les défenseurs des droits de l'homme soient traduits en justice	En cours		Les défenseurs des droits de l'homme bénéficient de toutes les garanties, y compris l'exercice de leurs droits fondamentaux et la protection garantie par le droit commun, et ont accès à tous les recours juridiques. Chaque fois que des plaintes ont été déposées, des enquêtes criminelles impartiales et approfondies ont été menées et des procédures judiciaires ont été engagées.
44. Redoubler d'efforts pour prévenir de nouveaux cas d'enlèvements, de disparitions forcées et d'exécutions extrajudiciaires; faire en sorte que tous les coupables soient traduits en justice; et développer ses capacités s'agissant des enquêtes pénales, de la justice et de la Commission nationale des droits de l'homme, avec le concours de la communauté internationale	En cours	Chapitres relatifs aux droits civils et politiques et à la prévention de la torture	Il est envisagé de renforcer les moyens des institutions nationales chargées de faire respecter la loi. Une aide extérieure pourra être sollicitée si les moyens locaux de formation ont besoin d'être renforcés.

<i>Conclusions et/ou recommandations</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Référence au Plan national d'action</i>	<i>Informations complémentaires</i>
45. Redoubler d'efforts pour renforcer les garanties légales afin d'éradiquer toutes les formes de mauvais traitements ou de torture dans les prisons et les centres de détention	En cours	Chapitre sur la prévention de la torture	Des circulaires de police (de 2011 et 2012) contiennent des instructions visant à éliminer les mauvais traitements infligés aux détenus. La Division chargée des enquêtes antiterroristes a adopté des lignes directrices sur le traitement des détenus. Un atelier d'introduction à la prévention de la torture a été créé à l'intention de la police. 474 policiers ont été formés entre 2009 et 2012.
46. Redoubler d'efforts en faveur de la réadaptation des enfants ex-combattants – notamment grâce à une coopération accrue avec la communauté internationale – et prendre les mesures nécessaires pour réinsérer ces enfants dans un environnement approprié	Achevé		594 enfants ex-combattants ont été les derniers bénéficiaires du programme de réadaptation et ont à présent rejoint leurs familles.
47. Prendre des mesures pour enquêter sur les violations graves des droits de l'homme, tels que le recrutement d'enfants soldats, et poursuivre et condamner les responsables conformément aux normes internationales et en toute transparence	En cours		Des mesures seront prises sur la base d'éléments de preuve crédibles et lorsque des détails suffisants auront été fournis. Comme il est prévu dans la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité elle-même, les plaintes manquant de précision et fondées sur des ouï-dire ne pourront être considérées que comme non fondées et non corroborées. La situation est tempérée par l'absence de nouveaux recrutements depuis 2009.
48. Prendre des mesures judiciaires et autres pour mettre un terme au recrutement d'enfants soldats sur l'ensemble du territoire, et donner de nouvelles instructions appropriées en conséquence aux forces de sécurité et à la police de façon à assurer la mise en œuvre de ces mesures	Achevé		Des dispositions réprimant cette pratique figurent dans le Code pénal et dans la législation pénale. À ce titre, elles s'imposent à tous.

<i>Conclusions et/ou recommandations</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Référence au Plan national d'action</i>	<i>Informations complémentaires</i>
49. Enquêter sur les allégations de recrutement forcé d'enfants et poursuivre toutes personnes coupables de violations de la Convention relative aux droits de l'enfant et des Protocoles facultatifs s'y rapportant			Voir les commentaires relatifs aux recommandations n ^{os} 47 et 48 ci-dessus. Sri Lanka a également été radiée de la liste figurant à l'annexe II de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité de l'ONU.
50. Prendre de nouvelles mesures pour améliorer l'efficacité de la lutte contre le recrutement d'enfants soldats			
51. Prendre des mesures énergiques pour mettre immédiatement un terme au recrutement forcé d'enfants et à leur utilisation dans les conflits armés par l'ensemble des factions			
52. Enquêter sur toutes les allégations d'exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires et traduire les responsables en justice, conformément aux règles internationales	En cours	Objectif 4 du Plan national d'action	Élargir les pouvoirs de la justice à l'investigation directe; le Gouvernement sri-lankais envisage de prendre des mesures correctives limitées dans le temps pour répondre à ces allégations
53. Prendre des mesures pour enquêter sur les violations graves des droits de l'homme, telles que les disparitions forcées, et poursuivre et condamner les responsables conformément aux normes internationales et en toute transparence	En cours	Objectifs 4 et 7 du Plan national d'action	Bien que les lois existantes permettent déjà de réprimer efficacement les actes entraînant des disparitions forcées ou involontaires, on envisage: 1) D'examiner si de nouvelles mesures législatives sont nécessaires; 2) Si une réforme de la législation s'impose, d'établir un projet de loi et de le soumettre au Parlement, en particulier pour imposer des sanctions pénales lourdes à caractère dissuasif.
54. Prendre des mesures pour assurer la mise en œuvre effective des garanties législatives et des programmes de protection des témoins et des victimes	En cours	Objectif 7 du Plan national d'action	Voir ci-dessus les commentaires concernant l'engagement n ^o 4

<i>Conclusions et/ou recommandations</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Référence au Plan national d'action</i>	<i>Informations complémentaires</i>
55. Prendre toutes les mesures nécessaires pour poursuivre et condamner les auteurs de violations du droit international des droits de l'homme et du droit humanitaire	En cours	Chapitre sur les droits civils et politiques	À Sri Lanka, tous les actes criminels sont punissables par la loi et il existe des dispositions spéciales en ce qui concerne les violations des droits de l'homme.
56. a) Poursuivre les enquêtes actuellement en cours sur les allégations de violations des droits de l'enfant dans le conflit armé, telles que le recrutement et les enlèvements d'enfants où qu'ils se produisent, et adopter des mesures énergiques pour prévenir de telles violations; et b) prendre d'autres mesures urgentes en vue de réinsérer les enfants qui se sont rendus aux forces gouvernementales et qui ont besoin d'une protection spéciale ou qui sont actuellement détenus dans les prisons			a) Voir ci-dessus les commentaires concernant les recommandations n ^{os} 47 et 48 b) Voir ci-dessus les commentaires concernant la recommandation n ^o 46
57. Conclure de nouveaux accords avec les pays qui accueillent des travailleurs migrants sri-lankais	En cours	Chapitre sur les droits des travailleurs migrants, objectif 5	Sri Lanka a conclu huit accords bilatéraux de ce type.
58. Prendre les mesures nécessaires pour assurer le retour des personnes déplacées et leur garantir la restitution de leurs logements et de leurs terres, conformément aux règles internationales en la matière	En cours	Chapitre sur les droits des personnes déplacées	Voir en particulier les objectifs 1 et 3 du Plan national d'action. Le Gouvernement sri-lankais prendra des mesures pour résoudre les problèmes concernant les terres, en veillant tout spécialement à la prise en compte des droits des personnes déplacées.
59. Prendre des mesures pour protéger les droits des personnes déplacées, notamment par la mise en œuvre de politiques de longue haleine en matière de logement et de restitution de biens, conformément aux règles internationales, et protéger le droit au retour librement consenti, en toute sécurité, et à la restitution des biens	En cours		

<i>Conclusions et/ou recommandations</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Référence au Plan national d'action</i>	<i>Informations complémentaires</i>
60. a) Prendre les mesures nécessaires pour protéger les droits de l'homme des personnes déplacées conformément aux règles internationales applicables, et accorder une large place, entre autres, au partage de l'information et aux efforts de consultation afin de réduire le sentiment d'insécurité parmi les personnes déplacées; b) faciliter la réinsertion des personnes déplacées dans les régions où le retour est possible; et c) prendre des mesures pour venir en aide aux personnes déplacées et protéger les droits de l'homme des personnes qui apportent cette assistance	En cours		
61. Garantir la protection et la sécurité dans les camps de personnes déplacées; et, tout en garantissant les droits en matière de retour et de restitution, adopter une politique visant à garantir des solutions provisoires de logement appropriées	Achevé/ en cours	Chapitre sur les droits des personnes déplacées	Toutes les personnes déplacées ont accès à un logement temporaire en attendant leur retour et leur réinstallation.
62. Accorder une attention particulière aux femmes dans la promotion de l'éducation et du développement, et améliorer leur représentativité dans la vie publique et politique	En cours	Chapitre sur les droits des femmes	Le Ministère du développement de l'enfant et de l'autonomisation des femmes a également conçu un plan d'action institutionnel, actuellement en cours de révision.
63. a) Poursuivre ses programmes de développement des régions anciennement touchées par le conflit, afin de permettre aux communautés touchées de retrouver des conditions de vie semblables à celles des habitants des autres provinces; et b) solliciter le soutien tangible de la communauté internationale, plus particulièrement des mieux placés de ses membres, pour l'aider à combler les lacunes existantes afin de se rapprocher de la réalisation effective de l'ensemble des droits de l'homme au profit de tous les Sri-Lankais	En cours		Voir ci-dessus les commentaires concernant l'engagement n° 9; le Plan conjoint d'assistance à la province septentrionale pour 2011 et 2012 contient également ces grands objectifs mais ne reçoit qu'environ 35 % de l'aide financière externe requise; voir aussi les informations figurant au chapitre III, B, 4 du présent rapport.

<i>Conclusions et/ou recommandations</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Référence au Plan national d'action</i>	<i>Informations complémentaires</i>
64. Intensifier l'action entreprise pour éliminer toute discrimination à l'égard des minorités ethniques s'agissant de l'exercice de l'ensemble des droits de l'homme, comme suite aux observations du Comité des droits économiques, sociaux et culturels, du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, du Comité des droits de l'enfant et du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes	En cours	Chapitres relatifs aux droits civils et politiques, aux droits économiques, sociaux et culturels, aux droits de l'enfant et aux droits des femmes	L'article 12 de la Constitution contient d'amples dispositions garantissant l'égalité de traitement au regard de la loi et une protection égale de la loi.
65. Prendre des mesures pour sauvegarder la liberté d'expression et protéger les défenseurs des droits de l'homme, et enquêter de manière effective sur les allégations d'attaques contre des journalistes et autres employés des médias et défenseurs des droits de l'homme, et traduire les coupables en justice	En cours	Chapitre sur les droits civils et politiques	L'article 14 de la Constitution garantit, entre autres, aux citoyens la liberté d'expression et la liberté de réunion et d'association. Ces libertés ont été défendues en justice.
66. Prendre des mesures pour améliorer les garanties de la liberté de la presse	En cours	Chapitre sur les droits civils et politiques	Le Gouvernement envisage de prendre d'autres mesures limitées dans le temps pour protéger ces droits.
67. Prendre des mesures efficaces pour garantir à chacun le plein exercice du droit à la liberté d'expression	En cours	Chapitre sur les droits civils et politiques, objectif 14	
68. Continuer d'œuvrer avec la communauté internationale à la protection des droits de l'homme et de l'environnement, la gestion des risques de catastrophe, la lutte contre le VIH/sida et la création de capacités	En cours	Huit domaines thématiques du Plan national d'action	Ces domaines font aussi l'objet d'une coopération bilatérale et multilatérale entre Sri Lanka et ses partenaires.
69. Mettre activement à profit l'assistance internationale pour combattre le terrorisme et surmonter les conséquences négatives de ce phénomène	En cours		Sri Lanka collabore activement avec ses partenaires internationaux dans la lutte antiterroriste.

<i>Conclusions et/ou recommandations</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Référence au Plan national d'action</i>	<i>Informations complémentaires</i>
70. Travailler en étroite collaboration avec le HCDH dans le but de renforcer les capacités de ses institutions nationales et de mobiliser l'appui de la communauté internationale dans la mise en œuvre de ses stratégies de lutte antiterroriste, notamment en combattant les activités de financement du terrorisme sur le territoire des différents États, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et aux conventions internationales	En cours		<p>Sri Lanka prend des mesures en application des résolutions 1267 (1999) (voir Journal officiel extraordinaire n° 1760/40 daté du 31 mai 2012) et 1373 (2001) (voir Journal officiel extraordinaire n° 1758/19 daté du 15 mai 2012) du Conseil de sécurité et a chargé une autorité nationale compétente de prendre les mesures de suivi appropriées.</p> <p>Le Gouvernement sri-lankais a également créé au sein de la Banque centrale une cellule du renseignement financier pour lutter contre les transactions financières illicites.</p>
71. Partager son expérience de la lutte contre la rébellion et le terrorisme et des moyens de les vaincre, ainsi que sur les mesures prises pour améliorer son développement socioéconomique	En cours		<p>Les autorités de Sri Lanka ont mené les actions suivantes:</p> <p>Colloque sur la défense 2011: 43 pays, 93 délégués. Thème: Vaincre le terrorisme, juin 2011</p> <p>Colloque sur la défense 2012: 63 pays/environ 120 délégués. Thème: 5R, août 2012.</p> <p>Les forces de sécurité dispensent des cours de formation à des agents étrangers depuis 2010.</p> <p>Dialogue de Galle 2010: délégués en provenance de 8 pays (Australie, Bangladesh, Corée du Sud, États-Unis d'Amérique, Inde, Kenya, Maldives, Pakistan). Août 2010</p> <p>Dialogue de Galle 2010: 7 pays représentés (Afrique du Sud, Bangladesh, Chine, États-Unis d'Amérique, Inde, Maldives, Pakistan). Novembre 2011.</p> <p>Sri Lanka participe également à des visites au cours desquelles s'échangent des informations sur la lutte antiterroriste.</p>

VI. Recensement des progrès, des meilleures pratiques, des difficultés et des contraintes liées à la mise en œuvre des recommandations acceptées et à l'évolution de la situation des droits de l'homme

49. Élaborer un Plan national d'action pour la promotion et la protection des droits de l'homme pour donner suite aux conclusions du précédent Examen périodique universel a permis à Sri Lanka d'aborder tous les aspects des questions relatives aux droits de l'homme intéressant le pays et aussi de concilier harmonieusement procédures internes et mécanismes extérieurs. Des priorités clairement établies et un effort collectif demandé et conduit par l'exécutif national permettent d'éviter les doubles emplois et d'utiliser le mieux possible les ressources disponibles pour la promotion et la protection des droits de l'homme. En axant le Plan national d'action sur les domaines identifiés comme prioritaires pour le pays tout en tenant compte des analyses des mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'homme (conclusions de l'Examen périodique universel, recommandations des organes conventionnels et observations des procédures spéciales), Sri Lanka envisage de manière globale la promotion et la protection des droits de l'homme. Cette approche facilite aussi le suivi et l'évaluation des progrès ainsi que la participation du pays au processus de l'Examen périodique universel et l'établissement de ses rapports périodiques. Ainsi, la méthode suivie par Sri Lanka pourra, après une période d'évaluation et d'examen et moyennant adaptation, servir de pratique de référence. La principale difficulté tient au fait que cette approche nécessite la participation d'un grand nombre d'organismes publics ainsi que de la société civile, et que sa gestion et son suivi exigent un certain niveau d'appui et de ressources.

VII. Priorités, initiatives et engagements nationaux essentiels

50. Pour Sri Lanka, la priorité première en matière de droits de l'homme est de parvenir à améliorer progressivement la promotion et la protection de ces droits par la mise en œuvre du Plan national d'action. Une évaluation annuelle des résultats permettra d'informer le Gouvernement des points forts et des difficultés rencontrés dans la mise en œuvre du Plan national d'action, afin qu'il décide d'éventuelles modifications et améliorations à apporter aux objectifs du Plan. Sri Lanka tiendra le Conseil des droits de l'homme informé de l'évolution de la situation sur le terrain, comme elle le fait depuis la création du Conseil en 2006. On espère aussi que le moment venu, la Commission des droits de l'homme de Sri Lanka recevra le «statut A», compte tenu des changements législatifs intervenus récemment et de la reconstitution de la Commission. En outre, Sri Lanka veillera à établir en temps utile les rapports qu'elle doit soumettre au titre des différents instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme auxquels elle est partie.

VIII. Attentes en matière de renforcement des capacités, demandes éventuelles d'assistance technique et appui reçu

51. Il a été décidé par le Gouvernement que le Plan national d'action pour la promotion et la protection des droits de l'homme – le programme-cadre de Sri Lanka en matière de droits de l'homme – serait mis en œuvre au moyen de fonds publics. Toutefois, il est possible qu'un soutien soit nécessaire pour certains éléments, en particulier la formation et le renforcement des capacités, et certains organismes d'exécution pourront souhaiter solliciter une aide extérieure au moment opportun, dans le respect de la politique gouvernementale et conformément au cadre juridique et réglementaire applicable.

IX. Conclusion

52. Pour Sri Lanka, progresser dans la promotion et la protection des droits de l'homme est non seulement une fin en soi mais c'est aussi, après presque trente ans de lutte contre le terrorisme, un objectif indispensable à la construction de la paix et à la réconciliation. Cela ressort très clairement des observations et recommandations formulées par la Commission des enseignements et de la réconciliation. Sri Lanka est également convaincu que la meilleure garantie de non-répétition du conflit est d'assurer à tous sans discrimination et dans des conditions d'égalité la jouissance des droits de l'homme. À cet égard, l'engagement véritable et constant de la nation, de son gouvernement et de son peuple en faveur de la réalisation de tous les droits – droits civils et politiques, droits économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement – est indispensable au bien-être futur et au progrès commun.

Notes

- ¹ Pursuant to paragraph D 1. 15 (a) of the Annex to HRC Resolution 5/1 "Institution-building of the United Nations Human Rights Council" and paragraph II. 2 of Decision 17/119 adopted by the Council "Follow-up to the Human Rights Council resolution 16/21 with regard to the Universal Periodic Review".
- ² Sri Lanka's HDI value is above the mean of 0.630 for countries in the medium human development group and above the average of 0.548 for countries in South Asia. Sri Lanka has managed a consistent improvement in its HDI with values for the previous three years being: 2008 - 0.676; 2009 - 0.680; 2010 - 0.686. Sri Lanka with a value of 0.579 is also ahead in terms of inequality adjusted HDI when compared to the sub regional norm (South Asia has a value of 0.393) and countries with a similar level of medium human development (0.480). Between 1980 and 2011, Sri Lanka's HDI value increased from 0.539 to 0.691, an increase of 28.0 per cent or average annual increase of about 0.8 per cent. The HDI is a summary measure for assessing long-term progress in three basic dimensions of human development: a long and healthy life, access to knowledge and a decent standard of living.
- ³ The CCHA was chaired by the Minister of Disaster Management and Human Rights with representatives from Ministries of Defence, Nation Building, Resettlement and Disaster Relief Services, Health, Education, and Foreign Affairs. The CGES and the Government Agents of the districts of the Northern Province together with the Ambassador of the United States and President of Co-chairs to the peace process, Representatives of the EU Presidency, Ambassador to Japan, UN Resident Coordinator, Heads of UN Agencies, Heads of ICRC and ECHO were also represented. The CCHA was kept fully apprised of the humanitarian situation developing on the ground and the measures taken by the Government to provide relief on an immediate, medium and a long term basis. Based on that feedback the CCHA provided policy guidelines.
- ⁴ As at 31st May 2012 more than 434,679 anti-personnel mines, nearly 1400 anti-tank mines and nearly 369,311 Unexploded Ordnance Devices had been recovered.
- ⁵ The demining programme was carefully conceived, and priority areas were chosen to maximise efficiency and enable the speedy return of the internally displaced. The first priority was to demine the towns and villages. The second priority was to demine the plantation areas and paddy fields. The last priority was accorded to the forested areas. Approximately 2% of contaminated land remains to be demined.
- ⁶ Sri Lanka has now been delisted by the UN Secretary-General from Annex II of the UN Security Council Resolution 1612, on Children and Armed Conflict. This is a result of the concerted efforts taken by the GoSL to investigate several cases on child recruitment and comply with the recommendations of the Security Council Working Group on Children and Armed Conflict and those of the UNSG's Special Representative.
- ⁷ The Report contains annexes, compiled following interviews with over 1,000 persons who gave evidence before the Commission, and over 5,000 submissions received. The proceedings were held in public unless exceptional circumstances required in camera proceedings. The LLRC Report, records material which is verifiable.

- ⁸ The LLRC has made several core recommendations amongst a larger number of 285 “Observations and Recommendations”, which have been broadly classified into four main groups, namely,
- i. Recommendations relating to National Policy
 - ii. Recommendations pertaining to the final phase of the conflict
 - iii. Recommendations related to human rights and National Security concerns
 - iv. Recommendations related to resettlement and development
- The recommendations relating to resettlement and development have been broken up into issues pertaining to Reconciliation; Language policy; Education; Religion; Arts and culture; People to people contact; Vulnerable groups; Assistance to resettled families; Land issues; Refugees from India; Muslim IDPs; Sinhala IDPs ; Long term IDPs; Compensation and monetary relief ; Resettlement assistance; and Tamils of recent Indian origin.
- ⁹ The action plan matrix is now available at www.priu.gov.lk
- ¹⁰ The Task Force has identified the recommendations that have actually been implemented and those in which action is required to be taken. Following the approval of the Cabinet, the Task Force will discuss the process of implementation with key government agencies and all stakeholders. A mechanism will be set up for the supervision of the implementation of the recommendations and progress reported to the Cabinet.
- ¹¹ It is proposed to set in place mediation boards in terms of Mediation (Special Provisions) Law to resolve disputes between owners who have paper titles and have been displaced and those who are in unlawful occupation, as an alternate dispute resolution mechanism.
- ¹² For the purpose of facilitating further investigations, the material collected by and the recommendations made by the Commission of Inquiry to investigate and inquire into serious violations of Human Rights (Udalagama Commission), in relation to these two cases, has been submitted to the Inspector-General.
- ¹³ These two multi-pronged regional development programmes have been implemented to address immediate requirements in the North and East. The humanitarian assistance programme includes sectoral development initiatives, resettlement, economic and social development, growth and connectivity.
- ¹⁴ From 2005 to 2008 recruitment of Tamil officers to the Police was 396, from 2009 to 2011 it was 393, and in the first six months of 2012 it rose to 427. The total number of Tamil speaking police officers at present is 2,582 (of whom 2,181 are deployed in the North and East). In addition, several more persons with competence in Tamil (including ex-combatants) are being inducted into the Civil Defence Force which is a localized security force comprising personnel from within the District. The Army has recruited Tamil personnel as follows: 3 officers and 86 other ranks to its regular force and 1 officer and 27 other ranks into its volunteer force.
- ¹⁵ Language training for the police:
- a. 3,424 Police Officials have been given Tamil language training 2009 – 2012.
 - b. 409 Police Officials have been given English language trainings 2009 – 2012.
- ¹⁶ The Military has also received language training as follows:
 Army: Full time Tamil language training courses for 15 Officers and 301 Other Ranks; Navy: Full time Tamil language training course for 8 Officers and 151 Sailors; Air Force: Full time Tamil language training courses for 15 Officers and 141 Other ranks; and General: Tamil language package introduced into the tri-forces and police training.
- ¹⁷ The Palaly airport - which is to be upgraded, and the Kankesanthurai (KKS) harbour - are located less than 10 kilometres from the Industrial Zone, thus providing additional logistical advantages to investors.
- ¹⁸ Many former LTTE combatants are now in active politics. The LTTE's one time Eastern Province Commander is a junior Cabinet Minister. A former LTTE child soldier, was the Chief Minister of the Eastern Province. A number of former LTTE cadres have also become members of local government bodies.
- ¹⁹ The Supreme Court in its Special Determination No. 01/2010 determined that the Bill may be passed into law by being approved by the special majority required by the Constitution.
- ²⁰ Multi-party discussions and analysis revealed that the arrangements under the 17th Amendment were insufficient to guarantee against political influence impacting upon appointments, as members of the erstwhile Constitutional Council were themselves nominees of leaders of political parties.

- ²¹ The motion was adopted by Parliament and Government has already nominated its members to the PSC and is awaiting the nomination of members representing the opposition, after which its sittings can commence.
- ²² Emergency was re-imposed after the assassination of the then Foreign Minister in August 2005.
- ²³ The NHRAP addresses 08 areas, viz, civil and political rights (CPR), economic, social, and cultural rights (ESCR), children's rights, labour rights, migrant worker rights, the prevention of torture (PoT), women's rights and the rights of IDPs. An inter-ministerial committee on human rights has been established that will oversee its implementation and action is being taken to act upon other identified initiatives in keeping with the stipulated time frames. At the operational level, a body of senior officials of key institutions has been charged with overseeing implementation in line with their respective mandates and a dedicated unit has been established to support the various oversight mechanisms.
- ²⁴ Examples of implementation of significant activities include the preparation of draft legislation on occupational safety, health and welfare at work by the Ministry of Labour and Labour Relations (Labour Rights), directives issued by the Police Department to ensure physical safety of persons taken into custody and the provision of access to legal counsel as of right (Prevention of Torture), the adoption and implementation of a national Trilingual policy as well as the enhancement of scope and reach of national vocational qualification (NVQ) by the Tertiary and Vocational Education Commission (Economic Social and Cultural Rights), accelerated demining and awareness raising among IDPs of risks due to mines and unexploded ordnance (UXO) (Rights of IDPs), implementation of the national action plan supporting the Prevention of Domestic Violence Act of 2005 (Rights of Women), strengthening capacity to support Child Helpline (Rights of Children), establishment by the Sri Lanka Police Department of a special unit to combat human smuggling and trafficking (Rights of Migrant Workers), completion of review and improvement of training syllabus and period of training for police officers including more emphasis on human rights and language training (especially Tamil language training) (Civil and Political Rights).
- ²⁵ Available at http://www.statistics.gov.lk/PopHouSat/VitalStatistics/EVE2011_FinalReport.pdf (last accessed 12 July 2012).
- ²⁶ The principal poverty alleviation programme which saw a commitment of Rs. 9.5 billion benefiting approximately 1.6 million persons. Consistent investment in this programme has seen the poverty headcount ratio drop from 22 percent in 2002 to 8.9 percent by 2009/10.
- ²⁷ In 2011 the Government spent approximately 42 billion on fertilizer subsidies – the biggest single item of welfare expenditure. The subsidy has important implications for agriculture, livelihoods and food security.
- ²⁸ The several phases of the criminal justice system sought to be expedited are, (i) the conduct of criminal investigations by the police; (ii) conduct of forensic investigations by the judicial medical service and reporting; (iii) consideration of the institution of criminal proceedings by the Attorney-General and the institution of criminal proceedings; and (iv) the conduct of the trial. Time frames have been specified for each of these phases.
- ²⁹ The project is presently being implemented as a pilot activity in the Western Province (High Court zone of Gampaha), North Central Province (HC zones of Anuradhapura and Polonnaruwa), Eastern Province (HC zone of Batticaloa) and the Northern Province (HC zone of Jaffna). The implementation of the project is monitored by a National Steering Committee headed by the Secretary Justice and involves the participation of representatives of the Attorney-General, Inspector General of Police, Chairman of the NCPA, Secretary to the Ministry of Health and a UNICEF representative.
- ³⁰ IGP's Circular 2328/2011 dated 29 December 2011 (Safety of Persons in Police Custody).
- ³¹ Extraordinary Gazette Notification 1758/36 dated 18 May 2012.
- ³² 1,602 Police Officials have been trained on Crime Investigations and Prosecution Procedures, 2009 - 2012; Divisional Prosecution Units are headed by Assistant Superintendents of Police and have been established in the nine Provinces since 2009; three special high courts have been established in Anuradhapura, Vavuniya and Colombo to expedite terrorism related cases.
- ³³ Training in human rights and international humanitarian law have been continuously conducted for the armed services and police. During the reporting period, some of the relevant training provided includes: Army: Dedicated IHL / HRL courses 33. 251 Officers and 346 Other Ranks; Other related programmes 1,020. 10,449 Officers and 96,087 Other Ranks; c. Other seminars (ICRC/HRCSL) - 169 attended by 2,589 Officers and 13,947 Other Ranks; Navy: 658 HR training courses during 2011. 127 Officers and 18, 532 Sailors have been trained; Air Force: 26 HR training courses in 2011. 219

Officers and 4,743 Other Ranks have been trained; Police: human rights training courses from 2009 - 2012. 1,173 Police Officials have been trained.

- ³⁴ 3,073 inquiries have been made at Colombo, Boossa and Vavuniya as at 14 May 2012 – 2,582 in person, 486 by telephone and 5 by email. The number of investigations conducted to date are 401.
- ³⁵ Special Rapporteur on Trafficking in Persons Especially Women and Children (2010); WGEID (2009 to 2012), Special Rapporteur on Arbitrary Detention (2010), Special Rapporteur on extrajudicial, summary or arbitrary executions (2009 to 2012).
- ³⁶ Investigations reveal that among the alleged disappearances there are genuine complaints, persons later traced, deceased persons including suicides, persons who have run away, eloped or left home for other personal reasons, persons in law enforcement custody, as well as a number of false complaints/ instances of misreporting.
- ³⁷ The total number of persons reported allegedly missing in 2010 was 7,940 out of which 6,653 have been found. The corresponding numbers for 2011 are 7,296 and 5,185. In 2010 the number of persons allegedly “abducted” was 225 of whom 207 were later traced. The number of allegedly abducted in 2011 was 239 of whom 226 have been traced. Investigations continue into unresolved cases.
-